

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 4**

Engagement n° 4 :

Vérifier, à même le registre des plaintes d'Hydro-Québec, s'il est possible d'identifier les catégories de client desquelles proviennent les plaintes.

(Demandé par UMQ)

Réponse à l'engagement n° 4 :

Le Distributeur ne dispose pas de l'information demandée. La seule segmentation disponible est celle présentée aux tableaux 3 et 7 de la pièce HQD-9, document 3 de son Rapport annuel.

Le Distributeur souligne que les demandes des municipalités sont généralement traitées par les responsables des relations avec le milieu dans les différentes régions. Il est rare que les clients municipaux aient recours au processus habituel de plaintes.